

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19315625



Déposé 25-04-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0725711834

Dénomination

(en entier): Kennedy Executive Search

(en abrégé):

Forme juridique : Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique

Siège : Chaussée Bara 68A 8

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Objet de l'acte: Constitution

CONTRAT CONSTITUTIF

D'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2019

Il résulte que :

Lens Executive Search ayant son siège à Linnaeusstraat 2A, 1092CK Amsterdam, The Netherlands, représenté par Carl Lens, domicilié 3705 AK Zeist, 23 Tesselschadelaan, Pays Bas

Ikelosz Kft., ayant son siege à 1161. Budapest, Tordai u 10/a., Hungary, représenté par György Kobelrausch, domicilié à 1161. Budapest, Tordai u. 10/a., Hongrie

DNA Headhunting APS, ayant son siège à Lindegaardsvej 17A, 2920 Charlottenlund, Denmark, représenté par Frank Knudsen, domicilié à Agnesvej 15, 2800 Kongens Lyngby, Denmark, et Jesper Madsen, domicilié à Bregnegaardsvej 12, 2920 Charlottenlund, Danemark

Integrated People Solutions, LLC, ayant son siege à 600 12th Street, Ste. 115, Golden, CO 80401, USA, représenté par Eric Pringle, domicilié à 1820 Mary Lane, Boulder, CO 80304, USA, et Wayne Redovian, domicilié à 2115B Vermont Road, Vail, CO 81657, USA

VIR HR HUMAN RESOURCES - S.R.L., ayant son siege à VIA PARINI 6, 21047 SARONNO (CO), represented by Daniela Colombo, domicilié à Via della Repubblica 9, 22040 Anzano del Parco (CO), Italie

Frisenberg J. & Associates Ltd., ayant son siège à Les Princes, 7 Avenue d'Ostende, Monaco, représenté par Caroline Frisenberg, domicilié à Les Princes, 7 Avenue d'Ostende, Monaco

Apollo Executive Search SAS, ayant son siege au 16 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France, représenté par Jorg Stegemann domicilié à 34 rue du Mont Thabor, 75008 Paris, France

D.C.G. DELTA Consulting Group s.r.o. (ltd.), ayant son siège à Pobrezni 370/4, 186 00 Praha 8, Czech Republic, représenté par Miroslava Barcova Vlastovci 204/4, 460 01 Liberec 12, Republique Tchèque

Unterberger & Partner GmbH Executive Search, ayant son siège à Straßmühlweg 14, 5302 Henndorf am Wallersee, Austria, représenté par Markus Unterberger, domicilié à Schoarerbergstraße 53, 5302 Henndorf am Wallersee, Autriche

Ont constitué un Groupement d'Intérêt Economique sous la dénomination :

«Kennedy Executive Search»

Groupement d'Intérêts Economique (GIE)

Article 1er - DENOMINATION DU GROUPEMENT

« Kennedy Executive Search ».

Cette dénomination sera suivie ou précédée des mots « Groupement d'intérêt économique » ou de l'abréviation « GIE ».

Le groupement peut mentionner sa raison sociale indifféremment en entier ou en abrégé.

Article 2 - OBJET DE GROUPEMENT

Dans le respect des dispositions légales, le groupement a pour objet :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Réservé au Moniteur belge



Volet B - suite

L'objet du groupement est de faciliter ou de développer les activités économiques de ses membres par la mise en commun de ressources, d'activités ou de compétences.

Le groupement a donc pour objet de promouvoir et faciliter les activités de ses membres qui travaillent dans le domaine de la gestion des talents, la recherche de cadres, l'évaluation et la sélection de spécialistes et de membres de la direction.

Par exemple, le groupement proposera aux membres une plate-forme leur permettant d'échanger des connaissances, de collaborer à des projets et de se promouvoir en tant que partenaire égal sur un réseau mondial.

Article 3 - MEMBRES (LES PARTENAIRES) DU GROUPEMENT

Lens Executive Search ayant son siège à Linnaeusstraat 2A

1092CK Amsterdam, The Netherlands, représenté par Carl Lens, domicilié 3705 AK Zeist, 23 Tesselschadelaan, Pays Bas

Ikelosz Kft., ayant son siege à 1161. Budapest, Tordai u 10/a., Hungary, représenté par György Kobelrausch, domicilié à 1161. Budapest, Tordai u. 10/a., Hongrie

DNA Headhunting APS, ayant son siège à Lindegaardsvej 17A, 2920 Charlottenlund, Denmark, représenté par Frank Knudsen, domicilié à Agnesvej 15, 2800 Kongens Lyngby, Denmark, et Jesper Madsen, domicilié à Bregnegaardsvej 12, 2920 Charlottenlund, Danemark

Integrated People Solutions, LLC, ayant son siege à 600 12th Street, Ste. 115, Golden, CO 80401, USA, représenté par Eric Pringle, domicilié à 1820 Mary Lane, Boulder, CO 80304, USA, et Wayne Redovian, domicilié à 2115B Vermont Road, Vail, CO 81657, USA

VIR HR HUMAN RESOURCES - S.R.L., ayant son siege à VIA PARINI 6, 21047 SARONNO (CO), represented by Daniela Colombo, domicilié à Via della Repubblica 9, 22040 Anzano del Parco (CO), Italie

Frisenberg J. & Associates Ltd., ayant son siège à Les Princes, 7 Avenue d'Ostende, Monaco, représenté par Caroline Frisenberg, domicilié à Les Princes, 7 Avenue d'Ostende, Monaco

Apollo Executive Search SAS, ayant son siege au 16 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France, représenté par Jorg Stegemann domicilié à 34 rue du Mont Thabor, 75008 Paris, France

D.C.G. DELTA Consulting Group s.r.o. (ltd.), ayant son siège à Pobrezni 370/4, 186 00 Praha 8, Czech Republic, représenté par Miroslava Barcova Vlastovci 204/4, 460 01 Liberec 12, Republique Tchèque

Unterberger & Partner GmbH Executive Search, ayant son siège à Straßmühlweg 14, 5302 Henndorf am Wallersee, Austria, représenté par Markus Unterberger, domicilié à Schoarerbergstraße 53, 5302 Henndorf am Wallersee, Autriche

Ci-après dénommés les « membres fondateurs ».

Sont membres de l'assemblée générale les membres fondateurs ainsi que tout autre membres admis.

L'Assemblée générale peut admettre de nouveaux membres qui exercent une activité économique similaire ou complémentaire à celle d'un de ses membres et à laquelle se rattache l'activité du groupement et par rapport à laquelle l'activité du groupement à un caractère auxiliaire.

La décision d'admettre de nouveaux membres doit être prise par l'Assemblée générale à l'unanimité.

La décision d'exclusion d'un membre doit également être prise par l'Assemblée générale par une majorité de 75%. Le membre exclus ne peut donc pas participer dans le vote.

Les membres du groupement répondent solidairement de toutes les dettes du groupement.

Tout nouveau membre du groupement admis après la constitution de celui-ci est exonéré du paiement des dettes nées antérieurement à son entrée.

Tout membre qui perd cette qualité n'est pas tenu des dettes découlant de l'activité du groupement postérieur au jour de la publication de ce fait.

Tout membre du groupement peut démissionner au 31 décembre de chaque année pour autant qu'il ait exécuté toutes ses obligations envers le groupement et moyennant un préavis d'un mois à notifier par lettre recommandée auprès du collège des gérants.

Jusqu'à la date d'effet de sa démission, le membre démissionnaire devra s'acquitter de sa cotisation. Chaque membre dispose d'une voix.

Article 4 - SIEGE SOCIAL DU GROUPEMENT

Le siège social est établi à 1420 Braine-l'Alleud, Chaussée Bara. 68A bte 8. Le groupement pourra également prévoir un siège commercial. Il pourra être transféré en tout autre lieu, sur décision de l'assemblée générale.

Article 5 – CAPITAL

Le groupement est constitué sans capital de départ.

Article 6 - DUREE

Le groupement a été constitué pour une durée illimitée.

Article 7 - ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale annuelle des membres se réunira, au minimum une fois par an, la quatrième semaine du mois de mai via tous moyens de communication à 16 heures.

Le lieu et l'heure de l'assemblée générale pourra faire l'objet d'une modification sur base d'une décision de l'assemblée générale.

L'assemblée générale déterminera l'affectation et la répartition des résultats, sous réserve des dispositions légales.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Réservé Moniteur



L'Assemblée est l'organe souverain du groupement. Elle est constituée des membres du groupement. L'Assemblée adoptera à l'unanimité toutes sortes de résolutions concernant les orientations, stratégies et politiques générales en vue de la réalisation de l'objet social du groupement.

Article 8 - COTISATIONS

Tout nouveau membre doit s'acquitter de la cotisation en vigueur au moment de son admission.

Article 9 - GESTION

Le groupement est géré par plusieurs gérants (désignés « le collège des gérants »), et ont le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de l'objet social du groupement, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale des membres du groupement. Ils sont nommés annuellement par une décision de l'assemblée générale à la majorité absolue. Les décisions du collège des gérants sont prises conjointement. En cas de démission d'un gérant, ce dernier sera tenu de poursuivre ses fonctions jusqu'au jour où il aura été pourvu à son remplacement par une décision de l'assemblée.

Le collège des gérants est composé d'un président (« chairman ») et d'un vice- président (« vice chairman »). Les gérants disposent des pouvoirs de gestion journalière. Toutefois, les gérants ne peuvent agir que dans la limite des sommes inscrites au budget annuel tel que défini par l'Assemblée.

Article 10 - EXERCICE COMPTABLE

L'exercice du groupement commence le 1er janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice débutera ce jour et se terminera le 31 décembre 2019. A la date de clôture de l'exercice, les gérants dressent un inventaire et établissent les comptes annuels.

Article 11 – PROCURATION

De conférer tous pouvoirs à la S.C.S CABINET D'EXPERTS COMPTABLES & CONSEILS FISCAUX COTTON & ASSOCIES, ayant son siège social à 1420 Braine-l'Alleud, Chaussée Bara 68A (RPM 0807.116.412) représentée par Monsieur Bertrand Cotton, avec pouvoirs de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités administratives vis-à-vis de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), du Greffe du Tribunal de Commerce, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et de toutes autres administrations.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

L'assemblée générale décide de fixer à 3.000 □ le montant de la cotisation due pour le premier exercice social. Dans le cas d'admission d'u nouveau membre, celui-ci doit s'acquitter d'une cotisation d'entrée de 3.000,00 □. Sont nommés comme dans le collège des gérants du groupement pour une durée de douze (12) mois (janvier à décembre).

(« chairman »): Monsieur STEGEMANN Jorg, domicilié à 75008 Paris, France, 34 rue du Mont Thabor: président (« vice chairman »): Monsieur LENS Carl, domicilié à 3705 AK Zeist, Pays-Bas, 23 Tesselschadelaan:

Fait à Braine-l'Alleud, chaque membre reconnaissant en avoir reçu un, le 29 mars 2019.

Arnaud Trejbiez Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature